



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE PLOBSHEIM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2018
Procès-verbal**

Sur convocation individuelle écrite de Madame le Maire, en date du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 24 septembre 2018 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame Anne-Catherine WEBER, Maire.

Membres présents : WEBER Anne-Catherine, BAPST Charles, LECKLER Michèle, LAUFFENBURGER Evelyne, LORENTZ Jean-Marc, SCHWENTZEL Martin, SIMON Laurence, BAPST André, PFISTER Jean-Philippe, MATHIEU Béatrice, POLIFKE Philippe, BAUER Rachel, FISCHER Norbert, ECKERT Christian, GUTH Lucien, BRUNEAU Danièle, LARUELLE Alain, LIBS Sylvain, THILLOY Eric

Membres excusés : BAPST Ernest qui a donné procuration à WEBER Anne-Catherine, HORNECKER Sandrine qui a donné procuration à BAPST Charles, JAEGER Christiane qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin, PORTAZ Pilar qui a donné procuration à LECKLER Michèle, BAPST Grégory qui a donné procuration à POLIFKE Philippe, STEINLE Cédric qui a donné procuration à LORENTZ Jean-Marc, GOETZ Nadine qui a donné procuration à BAPST André, GAUFILLET Jean-Paul qui a donné procuration GUTH Lucien

Avant de débiter la séance, Madame le Maire rend hommage à Madame Anne SUPPLY-SCHREIBER qui a été son adjointe pendant quelques mois.

L'ensemble du conseil municipal se souviendra de son dynamisme et de son investissement au service de la commune.

**2018-065 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018 ET DESIGNATION DU
SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 02 juillet 2018.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),

Désigne, à l'unanimité, Madame Estelle ADOLF, adjoint administratif, comme secrétaire de séance.

2018-066 MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DES ATSEM

Suite au retour à la semaine de 4 jours dans les écoles (après accord de l'Inspection Académique) ayant entraîné la suppression de l'accueil du matin à compter de l'année scolaire 2018/2019, la durée hebdomadaire réelle du temps de travail des ATSEM a été réduite à raison d'une demi-heure par semaine.

Il a été proposé aux ATSEM le choix entre deux alternatives :

- garder la quotité horaire actuelle de 26 heures en assurant des tâches de nettoyage,
- diminuer la quotité horaire actuelle à 24 heures avec perte de salaire en conséquence.

Après discussion, il a été conclu que :

- 1 ATSEM effectuera des tâches de nettoyage et gardera une durée hebdomadaire de service de 26h00,
- 1 ATSEM travaillera à temps partiel pour raisons de santé et effectuera une durée hebdomadaire de travail de 13h00 (50%),
- 3 ATSEM n'effectueront pas de tâches de nettoyage et leur durée hebdomadaire de travail est portée à 24h00.

Monsieur Lucien GUTH estime que si chaque gouvernement remet en cause les rythmes scolaires, la gestion communale sera difficile.

Madame le Maire précise que la modification des horaires a été effectuée en concertation entre les Atsem, Madame Evelyne LAUFFENBURGER et les directeurs d'écoles afin de satisfaire toutes les demandes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des durées de travail précitées pour les ATSEM des écoles maternelles de Plobsheim

2018-067 RENTREE DES CLASSES 2018/2019

Une présentation des effectifs de la rentrée de septembre 2018, ainsi que des travaux effectués durant les congés est effectuée lors de la séance du conseil municipal.

Les effectifs scolaires sont les suivants :

Ecole du château : 183 élèves répartis en 5 classes de monolingues (131 élèves) et 2 classes bilingues (52 élèves)

Ecole de la Scierie : 99 élèves répartis en 3 classes de monolingues 71 élèves et 1 classe bilingues 28 élèves. Suppression d'une classe bilingue.

Madame le Maire revient sur les travaux effectués rue du Rhin. La date de fin de chantier initialement prévue le 27 août 2018 a dû être décalée d'une semaine car des travaux d'étanchéité du pont, plus conséquents que prévu, se sont avérés nécessaires.

Ecole Maternelle du Centre : 49 élèves répartis en 2 classes monolingues

Ecole Maternelle du Moulin : 102 élèves répartis en 2 classes monolingues (50 élèves) et 2 classes bilingues (52 élèves)

Madame le Maire précise que l'accueil dans le nouveau bâtiment modulaire est plutôt bien accepté par les utilisateurs.

Le Conseil Municipal prend acte des effectifs scolaires de la rentrée de septembre 2018 et des travaux effectués durant les congés.

2018-068 DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS – RAPPORTS D’ACTIVITES 2017

Conformément à l’article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel retraçant les opérations afférentes à l’exécution des délégations de service public doit être transmis par le délégataire à la Commune.

Les rapports d’activités ont été transmis avec le rapport de synthèse par mail à l’ensemble des conseillers municipaux.

- a) Gestion et exploitation du multi accueil « les petits Ecureuils »

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activité 2017 produit par l’Alef et portant sur la gestion et l’exploitation du multi accueil « les petits Ecureuils ».

- b) Gestion et exploitation d’un accueil de loisirs périscolaire et d’un accueil de loisirs extrasolaire

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activité 2017 produit par l’Opal et portant sur la gestion et l’exploitation d’un accueil de loisirs périscolaire et d’un accueil de loisirs extrasolaire.

- c) Animation socio-éducative, de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans

Madame Danièle BRUNEAU est choquée par les fautes d’orthographe contenues dans le rapport, et trouve que les mots utilisés sont mal choisis et nuisent à l’image du service.

Madame Michèle LECKLER précise que ce rapport, bien que rédigé par l’animateur, a été remis par la direction de l’Opal.

Madame le Maire en profite pour remercier l’animation Jeunes pour son implication lors des activités communales, notamment lors de la journée citoyenne, du parcours du cœur, ...

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activité 2017 produit par l’Opal et portant sur l’animation socio-éducative, de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans.

2018-069 OPAL – GESTION ET EXPLOITATION DE L’ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE, DE JEUX ET DE DETENTE EN DIRECTION DES JEUNES DE LA COMMUNE DE 10 A 18 ANS

Sur la base du budget prévisionnel, le délégataire présente une demande d’acompte trimestrielle à la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Mme le Maire à régler les factures réceptionnées par le délégataire dans la limite du budget prévisionnel présenté.

Budget prévisionnel 2018 - participation communale : 72 160 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l’unanimité,

- **autorise Madame le Maire à régler les acomptes demandés par l’Opal pour la gestion et l’exploitation de l’animation socio-éducative de jeux et de détente en direction des jeunes de la commune de 10 à 18 ans, dans la limite de la participation communale annuelle qui est fixée à 72 160 € TTC.**

2018-070 COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU 27 AOUT 2018

Le compte rendu de la réunion plénière a été joint en annexe du rapport de synthèse.

Madame le Maire précise que la société Spie est chargée de contacter l'ensemble des opérateurs et d'identifier ceux susceptibles d'être intéressés par l'installation dans le clocher.

Le conseil municipal prend acte du compte rendu de la réunion plénière du 27 août 2018 dont un exemplaire a été annexé à la convocation.

2018-071 RAPPORT DE LA COMMISSION SENIORS DU 05 SEPTEMBRE 2018

Le rapport de la commission a été joint en annexe du rapport de synthèse.

Monsieur Charles BAPST présente le point.

Madame le Maire profite de l'occasion pour remercier mesdames Béatrice MATHIEU, Jeannette SCHWENTZEL, Odette LUTZ et Marie-Jeanne N'DIAYE qui confectionnent les cadeaux qui seront offerts lors du repas de Noël des Séniors et lance un appel aux volontaires pour les aider.

Le conseil municipal prend acte du rapport de la commission Séniors du 05 septembre 2018 dont un exemplaire a été annexé à la convocation.

2018-072 RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FINANCES DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le rapport de la commission a été joint en annexe du rapport de synthèse.

Point Cimetière :

Monsieur Lucien GUTH souhaite des explications concernant la différence de tarif appliquée entre une tombe et une cave-urne.

Madame le Maire explique que les cave-urnes font partie de l'aménagement du cimetière payé par la mairie, au même titre que les columbariums.

Monsieur Martin SCHWENTZEL signale que des travaux de réfection de voirie sont effectués au cimetière suite à la constatation d'affaissement. La végétation actuelle vieillissante sera remplacée, des arbres plus hauts seront plantés pour créer une nouvelle perspective, et des bancs seront installés.

Point Opération Jour de la Nuit :

Monsieur Martin SCHWENTZEL présente l'opération :

Le Jour de la Nuit est un événement national coordonné par l'association Agir pour l'Environnement et réalisé en partenariat avec 20 organisations associatives et institutionnelles. Ce rendez-vous mobilise de nombreuses collectivités, associations et structures locales afin de sensibiliser sur les effets et les conséquences de la pollution lumineuse. Plus de 650 événements sont ainsi organisés sur l'ensemble du territoire, pour rappeler les nuisances du sur-éclairage sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine, tout en redécouvrant la nuit noire.

La pollution lumineuse ayant de multiples impacts sur l'environnement, l'édition 2018 du « Jour de la Nuit » souhaite mettre en valeur les initiatives locales visant à la réduire. En effet, suite aux engagements issus de la COP21, il est nécessaire d'impulser la mise en œuvre d'une réflexion

communale sur l'impact de l'éclairage public. C'est d'ailleurs dans ce sens que cet évènement a été créé en 2009.

La commune de Plobsheim s'est déjà engagée dans cette démarche. Ainsi, une rénovation progressive de l'éclairage public est réalisée pour lutter contre les sources de gaspillage énergétique.

Pour cette édition du Jour de la Nuit prévue le 13 octobre 2018, la commune de Plobsheim souhaite se mobiliser et réaliser une extinction symbolique d'une partie de l'éclairage public, étant donné qu'une manifestation aura lieu le même jour à la salle des fêtes.

Madame le Maire ajoute que l'association Plobsheim Nature Environnement souhaite s'associer à cette opération, et qu'il s'agit d'un acte citoyen symbolique pour permettre à tous de voir un ciel étoilé sans pollution lumineuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise la commune à participer à l'édition 2018 de la manifestation « Le jour de la Nuit qui aura lieu le 13 octobre 2018 à la majorité avec une abstention de Madame Danièle BRUNEAU,**
- **prend acte du rapport de la commission Environnement et Finances du 10 septembre 2018 dont un exemplaire a été annexé à la convocation.**

2018-073 CIMETIERE : APPROBATION DU REGLEMENT ET VOTE DES TARIFS

a) Approbation du règlement du cimetière

Vu la délibération du 24 novembre 2003 prévoyant la mise en place des concessions au bout de la période de rotation fixé à 15 ans,

Considérant que la mise en place de ces concessions payantes est nécessaire pour mettre en place une gestion rigoureuse du cimetière et pour faire face aux coûts des travaux d'entretien et d'agrandissement prévus,

Considérant que Plobsheim est probablement la seule commune de l'EMS à ne pas avoir de concession payante et sans doute une des seules d'Alsace,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement du cimetière (dont un exemplaire a été joint au rapport de synthèse) suite à la mise en place d'éléments du site cinéraire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **approuve le règlement du cimetière tel que présenté et dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération,**
- **charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération pour toutes les nouvelles inhumations dans des sépultures existantes ou nouvelles, sans proposer d'office une concession aux tombes pour lesquelles il n'y a pas eu d'inhumation avant 2004.**

b) Approbation des tarifs des concessions

	15 ans	30 ans
Tombe simple	200 €	400 €
Tombe double	300 €	600 €
Cave urne	600 €	1 000 €
Columbarium	750 €	1 500 €

Redevance de conservation des corps	20 €
Plaquette et gravure au columbarium	170 €
Plaquette, gravure et dispersion des cendres au jardin du souvenir	150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs des concessions ci-dessus.

2018-074 REALISATION D'UNE AIRE DE REMPLISSAGE ET DE LAVAGE DES PULVERISATEURS

L'arrêté préfectoral du 4 septembre 2014 autorise le prélèvement de l'eau souterraine à Plobsheim et son utilisation en vue de la consommation humaine. Il porte déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eaux souterraines du captage en eau potable de Plobsheim, et instaure des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.

Cet arrêté exige la définition d'une aire d'alimentation de captage (AAC) et la mise en œuvre d'actions de prévention visant les activités agricoles et non-agricoles.

Des études préalables ont permis de définir une Aire d'Alimentation de Captage de 3500 ha couvrant un territoire de cinq communes allant de Plobsheim à Gerstheim.

L'objectif de cette AAC est de préserver la qualité de l'eau en allant au-delà des démarches réglementaires, en engageant et en valorisant des actions volontaires visant à garantir la pérennité de la qualité de l'eau.

Parmi ces actions figure la limitation du risque de pollution ponctuelle lors des opérations de remplissage et de rinçage des pulvérisations agricoles.

En effet, lors de ces opérations, plusieurs accidents peuvent se produire :

- Le retour d'eau dans le réseau d'eau potable ;
- Le débordement de la cuve ;
- Le renversement accidentel du produit ;
- La vidange de bouilli dans le milieu naturel sans dilution.

L'opérateur peut également être en contact direct avec le produit et ainsi se mettre en danger.

Pour limiter les risques de contamination du réseau d'eau publique par retour d'eau, il est nécessaire de prévoir un système de remplissage par surverse.

Pour éviter le risque de débordement qui peut contaminer la nappe phréatique et blesser l'opérateur par contact, outre la présence humaine pour surveiller attentivement le remplissage, il est possible de prévoir des systèmes d'arrêt rapide manuel ou automatique. Si le débordement malgré tout se produit, une aire étanche permet de récupérer le polluant.

Concernant le lavage des pulvérisateurs, des dilutions successives de la cuve sont possibles mais souvent fastidieuses et longues à mettre en œuvre. Une alternative est la récupération du fond de cuve sur une aire sécurisée et dotée d'un système de traitement adapté.

C'est pourquoi, il est proposé que l'Eurométropole de Strasbourg se porte maître d'ouvrage de la création d'une Aire Collective de Remplissage et de Lavage des Pulvérisateurs et s'engage à la mettre à disposition d'une Coopérative d'Utilisateurs de Machines Agricoles (CUMA).

La commune de Plobsheim est un partenaire de ce projet et mettrait à disposition un terrain situé au Sud en bordure de la RD468. Les conclusions des études préalables permettront de valider le choix de ce terrain et d'envisager une ou plusieurs solutions alternatives. Ce terrain est aujourd'hui un espace boisé qu'il conviendra de compenser. Un reboisement pourra être proposé par exemple sur le terrain du périmètre de captage de Plobsheim, ou sur un autre terrain plus adapté.

La viabilité de l'aire de remplissage et de lavage est liée à la création d'une CUMA. Aujourd'hui 16 agriculteurs ont déjà fait part de leur souhait d'y adhérer et s'engagent à utiliser cette aire et à respecter des règles de maintenance et de gestion de l'installation pour en assurer sa pérennité. La commune de Plobsheim serait également membre de la CUMA

Une convention sera établie entre la CUMA et l'Eurométropole de Strasbourg pour assurer le bon fonctionnement de l'installation. Cette convention traitera des aspects techniques, financiers et de communication. En effet, des actions de sensibilisation pourront être menées sur cette installation pour inciter aux bonnes pratiques environnementales visant la réduction des pesticides et au passage progressif vers du désherbage mécanique par exemple.

Ce projet contribue à la protection de la nappe phréatique et à ce titre il est susceptible de bénéficier d'aides financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse voire d'un fonds européen. La Chambre d'Agriculture apportera une aide technique sur ce projet ainsi qu'une assistance pour la création de la CUMA.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 250 000 €HT. Il comprend les études préalables dont les études environnementales, les études de maîtrise d'œuvre, de Coordination Sécurité Protection de la Santé, de contrôle techniques et les frais annexes pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après délibération,

- **donne à l'unanimité un avis favorable à la réalisation d'une aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sur la commune de Plobsheim,**
- **autorise les services de l'Eurométropole à lancer la consultation et à prendre les décisions y relatives.**

2018-075 VENTE DE BOIS

Lors des journées citoyennes, des chantiers spécifiques « bois » ont été organisés en 2017 et 2018.

Monsieur Charles BAPST remercie les équipes participantes, et indique que le bois coupé à cette occasion sera mis en vente par lot d'environ 4 stères.

Monsieur Jean-Marc LORENTZ demande combien de stères sont disponibles.
Monsieur Charles BAPST l'informe qu'environ 60 stères seront mises en vente, soit une quinzaine de lots.

Monsieur Jean-Marc LORENTZ demande s'il n'est pas possible de réduire la taille des lots afin de satisfaire un maximum de demande.

Monsieur Charles BAPST indique qu'un rapide sondage a été effectué, et que toutes les demandes devaient être satisfaites.

Madame Danièle BRUNEAU demande quels sont les tarifs pratiqués dans les autres communes ?
Monsieur Charles BAPST lui répond que le stère est en général proposé à un tarif oscillant entre 60 et 70 euros, en fonction de la nature du bois.

Monsieur Charles BAPST précise que l'argent de cette vente servira à financer les actions entreprises lors des journées citoyennes.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- **autorise la vente de stères de bois en priorité aux participants des journées bois, puis aux autres participants des chantiers organisés lors de la journée citoyenne de l'année 2018,**
- **fixe le tarif de vente à 45 euros /stère,**
- **limite la vente à un lot de 4 stères par personne.**

2018-076 MISE EN PLACE DE PLAQUES DE RUE EN ALSACIEN

Afin de sauvegarder le patrimoine linguistique régional, contribuer à l'affirmation de la spécificité alsacienne dans l'espace public et maintenir la mémoire des lieux, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, en partenariat avec l'association Le Giessen et les services de l'Eurométropole, de mettre en place des plaques de rue bilingues dans le village.

Ci-dessous la liste des rues concernées, ainsi que leur traduction en alsacien.

Les rues de Plobsheim en alsacien

Nom en français	Nom en alsacien
Belle vue (rue de la)	<i>Im Niderfald</i>
Boistel (rue)	<i>Nidergäss</i>
Canal (rue du)	<i>Känälgassel</i>
Chapelle (rue de la)	<i>Himmeriwaj</i>
Château (rue du)	<i>Schlossgäss</i>
Cordiers (rue des)	<i>Sèilergäss</i>
Digue (rue de la)	<i>Warbgäss</i>
Eglise (rue de l')	<i>Kirchgäss</i>
Etoile (rue de l')	<i>Starnegassel</i>
Forêt Noire (rue de la)	<i>Hirtwärlhwaj (uniquement partie entre caserne et rue des Champs)</i>
Fusiliers Marins (rue des)	<i>'S Gassel</i>
Général Leclerc (rue du)	<i>Häuptströss</i>
Hérauts (rue des)	<i>Im Häsewinkel</i>
Jardins (rue des)	<i>Gärtgassel</i>
Jeu des enfants (rue du)	<i>Söigäss</i>
Juifs (rue des)	<i>Jüddegassel (partie en impasse), Schissgassel (entre le Bœuf et la rue du Moulin)</i>
Liberté (rue de la)	<i>Frèihèitgassel</i>
Lièvres (Coin des)	<i>Im Häsewinkel</i>
Maçon (rue du)	<i>Mürergassel</i>
Mésange (rue de la)	<i>Im de Bännäü</i>
Moulin (rue du)	<i>Mühlströss (de la rue du Gal Leclerc à la rue du Rhin), Mühlwarb (après la rue du Rhin)</i>
Neuve (rue)	<i>Néigassel</i>
Niederau (rue de la)	<i>Nideräuwaj</i>
Pêcheurs (rue des)	<i>Fischergassel</i>
Poste (rue de la)	<i>Poschtgassel</i>
Retraite (rue de la)	<i>Hintergäss</i>
Rhin (rue du)	<i>Imweggäss (de la rue du Gal Leclerc à la rue du Moulin), Fuehrwaj (après la rue du Moulin)</i>
Rivière (rue de la)	<i>Am Giesse</i>
Saint-Paul (rue)	<i>Im de Bännäü</i>
Scierie (rue de la)	<i>Pfiffersgrienwaj</i>
Sept Ecluses (chemin des)	<i>Häuüwaj</i>
Ville (rue de la)	<i>Städtgassel</i>
Vosges (rue des)	<i>Vogesegassel</i>
	TOTAL

Monsieur Sylvain LIBS fait remarquer que les rues St Paul et Mésange ont la même traduction en dialecte.

Madame Danièle BRUNEAU s'interroge sur la pertinence de cette action pour laquelle elle ne trouve pas d'utilité.

Madame le Maire répond que cette action est initiée pour marquer notre identité alsacienne. Elle rappelle que le dialecte alsacien fait partie de notre histoire locale.

Madame Danièle BRUNEAU et Monsieur Alain LARUELLE souhaitent connaître le tarif des plaques et de leur installation.

Madame le Maire les informe que l'association Le Giessen était prête à prendre en charge le prix de fabrication et d'installation des plaques de rue, mais qu'après négociation, l'intégralité de cette action sera financée par les services de l'Eurométropole.

Le conseil municipal, après délibération à la majorité avec une abstention de Monsieur Alain LARUELLE et un vote Contre de Madame Danièle BRUNEAU, approuve la pose de plaques de rue bilingue selon la liste présentée.

2018-077 CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU : AVANCEMENT DU PROJET

En date du 26 mai 2018, le conseil municipal a approuvé la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée pour l'ensemble des lots portant sur la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau.

La consultation d'appel d'offres a été effectuée en date du 11 juillet 2018. A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 05 septembre 2018, a procédé à l'ouverture des 118 offres.

La restitution de l'analyse des plis a eu lieu le 20 septembre 2018. A l'issue de la réunion, l'architecte effectuera la négociation avec les entreprises.

La réunion commission d'appel d'offre portant attribution aura lieu le 17 octobre 2018.

Le conseil municipal prend acte de l'avancement du projet portant sur la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau.

2018-078 TRAVAUX D'AMELIORATION FONCTIONNELLE ET DE MISE AUX NORMES PMR DE LA MAIRIE DE PLOBSHEIM : AVANCEMENT DU PROJET

En date du 26 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée pour l'ensemble des lots portant sur l'amélioration fonctionnelle et la mise aux normes PMR de la mairie.

La consultation d'appel d'offres a été effectuée en date du 08 juin 2018. A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 03 juillet 2018, a procédé à l'ouverture des 46 offres, et a déclaré les lots 01, 02, 03, 05, 07, 13, 17, 18 et 21 infructueux.

La re-consultation pour ces lots a été effectuée en date du 11 septembre 2018, le délai de retour est fixé au 02 octobre 2018.

Le conseil municipal prend acte de l'avancement du projet portant sur les travaux d'amélioration fonctionnelle et de mise aux normes PMR de la mairie de Plobsheim.

2018-079 COMMUNICATIONS

Dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire par délibération du 16 février 2015, Madame le Maire présente les points suivants :

a) Vente des terrains au Golf

L'acte de vente pour une partie des terrains a été signé pour un montant de 450 000 euros. Une réunion d'information et de présentation du projet du Golf portant sur les terrains de l'autre côté du chemin du Lirsand est prévue le 30 octobre 2018 pour les membres du conseil municipal et les exploitants des terrains communaux.

b) Achat des terrains pour l'aéromodélisme

La commune a acheté les terrains situés section 31 parcelles 204, 205 et 206 d'une contenance totale de 41 a et 74 ca pour un montant de 2 504,40 euros.

c) Signature d'un bail commercial pour le local de la pizzeria

Le bail commercial a été reconduit entre la commune et Pizz'a Gogo pour un montant de 980 € mensuel.

Madame Rachel BAUER souhaite connaître la surface du local : environ 65 m².

Le conseil municipal prend acte des opérations passées dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire par délibération du 16 février 2015.

d) Transfert du bureau de Poste

Le bureau de Poste fermera à compter du 03 octobre 2018. L'activité postale sera transférée au bureau de tabac.

Madame le Maire fait part de son mécontentement concernant l'attitude de la Poste qui a laissé le service se dégrader à Plobsheim en réduisant l'amplitude horaire d'ouverture.

Elle exprime toutefois sa préférence d'avoir un relais postal proposant des horaires satisfaisants dans la commune plutôt qu'une Poste dans une commune voisine.

Madame Rachel BAUER demande si le transfert du bureau de Poste d'Eschau est aussi prévu dans un commerce.

Oui.

Monsieur Lucien GUTH se dit fâché car les maires de Plobsheim et d'Eschau n'ont pas fait pression pour maintenir les services dans les 2 communes. Il donne l'exemple d'Hautepierre où la Poste a été maintenue. Il regrette par ailleurs que le gouvernement souhaite sans cesse faire baisser les effectifs de la fonction publique.

e) Compte rendu des rencontres avec Monsieur Robert Herrmann, Président de l'Eurométropole, Monsieur Yves Séguy, Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin et Monsieur Yves Sublon, Conseiller Départemental

f) Dates à retenir

27/09/2018 : Lilly Day of Service. Les principaux chantiers seront la mise en peinture du mur du cimetière, du mur de la cour d'école du Moulin, de la salle des fêtes, des plantations au complexe sportif.

09/10/2018 : Visite de l'épicerie sociale à 18 heures

11/11/2018 : Cérémonie du 11 novembre – Spectacle audiovisuel de la chorale à la Forge

30/11/2018 : Lancement des illuminations de Noël à 18 heures

16/12/2018 : Fête de Noël des Séniors (journée de préparation le 15/12/2018)

04/01/2019 : Fête de Noël du personnel et des conseillers municipaux

27/04/2019 : Journée citoyenne

26/05/2019 : Elections européennes

Communication des prochaines dates de séances du conseil municipal :

05 ou 12 novembre 2018

10 ou 17 décembre 2018

Madame Michèle LECKLER remercie tous les élus mobilisés pour l'accueil des visiteurs de l'école du Château lors des journées du patrimoine.

2018-080 QUESTIONS ORALES

Monsieur Eric THILLOY demande pourquoi la bibliothèque était si peu ouverte cet été.

Madame le Maire l'informe que les ouvertures de la bibliothèque sont liées à la disponibilité du personnel titulaire mais aussi des bénévoles qui ne sont pas toujours disponibles durant les congés scolaires. Néanmoins, une attention particulière sera portée lors des prochaines vacances.

Madame Danièle BRUNEAU demande combien de bénévoles travaillent à la bibliothèque. Il y a environ 10 bénévoles, mais tous n'assurent pas l'intégralité des tâches, notamment en ce qui concerne l'outil informatique du prêt.

Monsieur Lucien GUTH demande quel est l'avancement des travaux prévus rue des Vosges. Monsieur Jean-Marc LORENTZ l'informe qu'un rendez-vous avec les services de l'Eurométropole est prévu le 04 octobre 2018 durant lequel une présentation des aménagements possibles de la rue sera fait à tous les services concernés de l'Eurométropole. Suivra une réunion avec les riverains, probablement avant la fin de l'année pour des travaux au printemps 2019.

Monsieur Lucien GUTH signale des difficultés pour ouvrir la porte coulissante de la Forge, bien qu'elle ait été réparée.
Contact sera pris avec Monsieur Charles BAPST.

Monsieur Lucien GUTH demande à quel stade en est la signature de la convention avec l'association du POC.
Madame le Maire l'informe que la procédure suit son cours et que la signature est imminente.

La séance est levée à 22h10